

ENSEMBLE

LE JOURNAL DES ÉLUS DU COMITÉ
SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

N°31 - FÉVRIER 2023

GSE
RATP INFRASTRUCTURES



Dessin TLB

Retraites : ça ne passe pas !

Dossier pages 4 à 6 et éditorial page 2

Et aussi : Page 2 Une question de respect et des progrès à faire

Page 3 Les équipes d'ESAE-M emménagent dans le garage Bastille

Page 3 Le département a enfin son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Page 7 Les séances du CSE et les points de vue des organisations syndicales

ET ICI, COMMENT ÇA VA ?

AVEC RESPECT

La direction du département a fait un point sur l'avancée au premier semestre 2022 de son chantier SCORE #20 (Respect). Autrement dit le déploiement toujours en cours d'ateliers de sensibilisation pour la prévention des agissements sexistes.

Le travail s'inscrit dans la campagne menée à l'échelle de l'entreprise. Sur le périmètre de l'EPIC, le nombre de signalements a nettement augmenté en 2021. Des situations de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste (dont une agression) presque toutes avérées et sanctionnées par des mesures disciplinaires. La sensibilisation sur le sujet ne doit pas faiblir, et doit intégrer rapidement le cursus formation pour les nouveaux entrants.



Rappelons que, dans le cadre du CSE, Laura Ruiz Gonzalez est la référente harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes. Elle peut être contactée à laura.ruiz@ratp.fr.

ELLE L'A DIT !



« REPORTER L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

car une minorité de personnels pourrait prendre les usagers en otage, c'est céder au chantage. »

VALÉRIE PÉCRESSÉ, Le Figaro du 11 janvier.

La présidente de la Région et d'IDFM répond aux demandes qui se multiplient pour annuler ou reporter la dernière étape de l'ouverture à la concurrence prévue le 1^{er} janvier 2025 du réseau de bus RATP (notamment dans la crainte des conséquences sur l'organisation des Jeux Olympiques).

édito À NOUS DE JOUER

par **Éric Turban**,
secrétaire du
Comité Social et
économique RATP
Infrastructures



La diversité de nos emplois, des carrières, leurs particularités permet actuellement à l'entreprise de tenter de noyer le poisson, en auxiliaire zélé du gouvernement. Mais le projet de réforme des retraites provoque à juste titre un séisme à la RATP comme dans l'ensemble de la société

française qui le rejette massivement. On nous berce du refrain de « *la clause du grand-père* » pour calmer la colère. Notre régime spécial, qui avait concouru au développement de la RATP en contrepartie de la difficulté et des contraintes de ses métiers, ne s'appliquera plus aux nouveaux embauchés (le 1/5^e avait déjà été entamé en 2009). Mais la réforme frappera tout le monde au fur et à mesure de sa montée en charge, repoussant à terme de deux ans l'ouverture de nos droits à la retraite. Partout dans l'entreprise, on ressent déjà les craquements d'une RATP au bord de la rupture. Les recrutements sont de plus en plus difficiles, les démissions de plus en plus nombreuses, et le service rendu est dans un tel état que notre PDG s'est senti obligé de présenter des excuses publiques ! Les experts ont mis en pièces les arguments économiques d'un gouvernement qui œuvre pour un modèle de société reposant sur l'assurance individuelle (fonds de pension) plutôt que sur les protections collectives. En 1995 bien sûr, mais aussi en 2020, avant la survenue du Covid, nous avons fait reculer le gouvernement. Un bras de fer est engagé, il dépend de nous tous pour le gagner.

ET ICI, COMMENT ÇA VA ?

UN BON DÉPART

Les agents de l'entité ESAE-M (entretien des systèmes d'aide à l'exploitation du métro) ont emménagé en ce début d'année dans leurs nouveaux locaux, une base vie construite dans le garage Bastille. Nous avons rapporté dans ENSEMBLE n°28 (Amiante, Bourdon sonne le tocsin) les craintes pour leur santé et les conditions insatisfaisantes d'un hébergement d'urgence au PCC repli. Leurs anciens locaux vont être désamiantés et réhabilités. La quarantaine d'agents, par ailleurs impactée par les projets de réorganisation de CT, va rejoindre provisoirement le garage Bastille. Nous resterons vigilants sur les engagements pris par la direction comme le ragréage des sols, les conditions de chauffage et de climatisation (lire aussi page 6).



CSSCT

LE DOCUMENT DE TOUS LES DANGERS



Les différents Documents Uniques d'Évaluation des Risques des entités de notre département ont été mis à jour pour 2022, constituant « le » DUER de RATP Infrastructures. C'est une première, alors que la loi Santé a récemment renforcé l'obligation légale préexistante. Le DUER est essentiel. Il est obligatoire dans toutes les entreprises et s'inscrit dans l'obligation légale de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés. Les enjeux sont particulièrement importants dans un secteur comme le nôtre, et ce n'est pas non plus une mince affaire compte tenu de la diversité des métiers et des situations. Il convient donc de se féliciter que RATP Infrastructures soit enfin

parvenu à boucler un premier document, même si les approches différentes selon les entités le font encore ressembler à un costume d'Arlequin, avec en plus quelques trous... C'est un début, il reste du travail ! Le DUER obéit à des principes généraux : éviter, évaluer, combattre les risques ; adapter le travail à l'homme (et pas l'inverse), planifier la prévention, former et informer les salariés, etc. Il doit par conséquent être mis à jour lors de toute modification des conditions de travail avec une obligation d'un passage pour avis au CSE et/ou présenté à l'instance au moins tous les ans. Avec la cascade de réorganisations à RATP Infrastructures, un rendez-

vous annuel est très insuffisant. Les membres du CSE ont par conséquent voté (lire page 6) un avis négatif sur cette mise à jour qu'il faut d'ores et déjà remettre à jour.



Christian PAROT,
secrétaire de la Commission
Santé Sécurité et Conditions de Travail

Mobilisations Retraite : le gouvernement sur le reculoir

Dans l'urgence (sociale), ce numéro a été bouclé au lendemain des manifestations du 19 janvier.



Des grèves dans le public et le privé, et entre un et plus de deux millions de manifestants en France le 19 janvier selon les estimations.

Tentative de passage en force ! Le gouvernement emploie la tactique du bulldozer pour imposer une huitième réforme des retraites en trente ans, alors que la dernière en date (Touraine) n'a même pas encore été entièrement appliquée. Les déficits à venir et leur appréciation sont l'objet

de débats (le régime général est actuellement excédentaire, contrairement aux prévisions). L'absence d'urgence fait en revanche consensus parmi les experts.

Le gouvernement affirme qu'il n'y a pas d'alternative à sa réforme, pourtant d'autres leviers sont connus et les propositions alternatives de ressources sont multiples.

Personne n'est épargné

Le gouvernement aimerait accrocher à sa ceinture le scalp de notre régime spécial (depuis le temps qu'ils en rêvent). Les nouveaux embauchés en seront privés.

Mais quel que soit le régime, le statut ou le tableau de retraite, tout le monde est visé dans l'entreprise par le recul de l'âge légal de retraite et l'allongement de la durée de cotisation.

Il y a également fort à parier que le calcul du montant des pensions sur les six derniers mois est d'ores et déjà dans le collimateur des fossoyeurs de notre régime spécial. Mais ils sont cette fois plus en peine pour opposer les régimes et les salariés, les retraités et les actifs, tant la réforme ne fait que des perdants.

Le choix du pire

En guise d'argument, le gouvernement se félicite que pour certains ça aurait pu être... encore pire. Or ça ne tient pas non plus.

Par exemple pour les carrières longues qui obligeront à 44 ans de cotisation ceux qui ont commencé avant 20 ans. Idem des carrières incomplètes, hachées par les aléas de la vie, interrompues par la maternité ou débutées tardivement, dont l'allongement de la durée de cotisation augmente le nombre et pour qui l'espérance de retraite sans décote est plus que jamais à 67 ans (pour l'instant).

Bien d'autres pistes

Les inégalités femmes-hommes s'accroissent à la retraite. Les femmes sont contraintes de partir sept mois plus tard que les hommes avec des pensions inférieures de 40 %. La retraite amplifie les inégalités et la réforme les augmentera.

Au contraire, parvenir à l'égalité salariale f/h suffirait à combler les déficits prévisionnels. Non, non, pas d'alternative, prétend le gouvernement.



CHIFFRE

62,7 et 64,1 ans

c'est en France l'espérance de vie en bonne santé pour les hommes et les femmes (étude DREES).

71,7 VS 84,4 ans

treize ans, c'est la différence d'espérance de vie à la naissance entre les 5 % les plus pauvres et les 5 % les plus aisés (chiffres INSEE).

LES SENIORS ONT LA (DÉ)COTE

Le terme « seniors » s'est imposé dans le monde du travail pour nommer les salariés que les employeurs estiment proches de la date de péremption. Jugé trop vieux parfois dès 50 ans, le senior connaîtra selon le gouvernement une nouvelle jeunesse entre 60 et 67 ans (voire davantage à l'avenir) que les entreprises sauront apprécier. Sinon on leur dira que « c'est mal » et le nom de la société sera cité dans un index. La réalité : en 2021, seulement 56 % des salariés de plus 55 ans avaient un emploi en France (source DARES).

IL L'A DIT !



« TANT QU'ON A PAS RÉGLÉ LE PROBLÈME DU CHÔMAGE

dans notre pays, franchement, ce serait assez hypocrite de décaler l'âge légal. Quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région en difficulté industrielle, qu'on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. »

EMMANUEL MACRON, Président de la République, le 25 avril 2019.



LE MIROIR AUX ALOUETTES

La désormais fameuse promesse de 1200 euros est censée, en contrepartie, faire avaler la pilule bien amère. Le minimum contributif serait porté à 85 % du SMIC (c'est déjà dans la loi depuis 2003 mais pas appliqué). L'obtention de ce montant brut de 1200 euros (un peu moins en réalité, juste au-dessus du seuil de pauvreté) exigera une carrière complète et concernera un très petit nombre de retraités (quasiment aucun selon Médiapart ou Alternatives Économiques). L'économiste Michaël Zemmour, maître de conférences à Paris 1-Panthéon-Sorbonne, a également fait les comptes pour le HuffingtonPost : avec la réforme, « le gain serait de l'ordre de 1 % à 3 % pour zéro à deux années » supplémentaires travaillées, quand « aujourd'hui une année cotisée volontairement en plus au-delà de l'âge du taux plein rapporte plutôt de l'ordre de 5 % ».

UNMOT RETRAITE

n.f [ʁə.tʁɛt]

Le mot provient de l'ancien verbe retraire (1080) qui signifia retirer. Se retirant du monde, on faisait retraite dans un monastère ou un couvent. La retraite est au contraire désormais souvent une période de vie sociale intense. C'est l'espoir de profiter des moments et des expériences dont on a été privé par les années de labeur. Il faut aussi épauler les enfants, les petits-enfants. Et que deviendraient le monde sportif, les associations, sans l'investissement des retraités ?

Le vocabulaire militaire a conservé l'idée de se retirer ; pour préserver l'espoir d'une vie qui ne se résume pas à travailler, il faudra en ce sens que le gouvernement batte en retraite.

CHIFFRE

189 milliards d'euros

C'est le bonus engrangé par les 10 plus grandes fortunes de France depuis 2020 et le début de la crise Covid.

Dans cet intervalle, la fortune de Bernard Arnault (LVMH) a par exemple doublé. Les 42 milliardaires français accaparent un patrimoine de 544,5 milliards d'euros. (Rapport Oxfam France)

EN SÉANCE La séance du CSE est le moment autour duquel l'activité du Comité Social et Économique s'organise. Le travail réalisé en amont dans les commissions permet d'éclairer les avis (consultatifs) que les élus donnent sur les dossiers que la direction est légalement obligée de leur présenter.

Déménagement des agents d'ESAEM

« Malgré une approche plutôt positive de la direction, bon nombre de points restent à clarifier voire sont en attente de réponses. Les élus prennent acte du déménagement et demandent des éclaircissements avant l'emménagement des agents. »

...

POUR : 22 (15 CGT, 4 CFE-CGC, 3 UNSA)

ABSTENTION : 1 (FO)

Mis à jour 2022 des DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques)

« Ce nouvel exercice pour consultation devant l'instance dès une mise à jour doit nous interroger collectivement sur la fréquence de passage tellement les réorganisations sont nombreuses dans le département. A minima, une revue semestrielle avec la CSSCT est nécessaire ainsi qu'une séance plénière dédiée. »

Avis défavorable

...

POUR : 20 (15 CGT, 4 CFE-CGC, 1 FO)

ABSTENTION : 3 (UNSA)

POINTS DE VUE Trois organisations syndicales sont « représentatives du personnel » à RATP Infrastructures (elles ont obtenu plus de 10 % des suffrages). Le représentant syndical au CSE est le mandataire de son organisation syndicale et a pour mission de faire connaître aux membres du CSE le point de vue et la position de celle-ci. Il dispose d'une voix consultative et ne peut donner que son avis sans prendre part au vote du CSE.

« Le président Macron ne nous laisse aucun répit. 2023 démarre fort avec le conflit sur les retraites. »

Le gouvernement ambitionne de supprimer notre régime spécial pour les nouveaux entrants dès septembre et accélérer la réforme « Touraine » qui nous obligera à travailler plus longtemps pour la même pension. La CGT-RATP mettra toutes ses forces pour faire reculer le gouvernement et les premières mobilisations, comme les sondages, ont montré que la majeure partie de la population s'oppose à ce projet injuste et néfaste.

La lutte paie, soyons en certains. 2023 a aussi démarré avec une revalorisation des grilles inédites lors des NAO.

Le travail engagé par la CGT-RATP depuis la rentrée de septembre s'est traduit par des rassemblements et des mobilisations (particulièrement à MRF). Nos salaires ne sont plus attractifs : la réponse d'augmenter de 20 pts les grilles (en 2 fois) reste insuffisante pour rattraper l'inflation. La clause de revoyure sera l'occasion d'obtenir les 50 pts que nous revendiquons.

Yves BOILEAU
CGT



« Réforme des Retraites : totem ou nécessité de justice sociale ? »

2023 est marquée par une volonté du gouvernement de réformer une fois de plus nos retraites en abattant symboliquement nos régimes spéciaux. La réforme présentée ne permettra ni l'équité ni la justice sociale et encore moins l'équilibre financier du système actuel. En plus d'être impopulaire, repousser l'âge de la retraite à 64 ans et allonger la durée des cotisations sont des mesures injustes et inefficaces. Elles pénalisent celles et ceux qui ont commencé à travailler très tôt, mais également les seniors actifs qui représentent un poids financier trop lourd pour les entreprises qui ne cherchent qu'à les évincer.

Il s'agit assurément d'une réforme déguisée qui consiste à financer d'autres dépenses (système hospitalier, éducatif...) en allongeant la durée de cotisation et le temps de travail tout en satisfaisant Bruxelles. La CFE-CGC s'oppose totalement à cette réforme qu'elle ne considère pas comme un totem. »

Arnaud AMRAM
CFE-CGC



« Alors que les Français subissent de plein fouet une augmentation indécente des prix sur les produits de première nécessité, la réforme des retraites nous tombe dessus comme un couperet ! »

Il n'y a aucune nécessité à légiférer dans l'urgence et autoritairement, sinon pour satisfaire un dogme présidentiel. Il veut réformer les retraites, il faudrait donc une réforme, et une réforme particulièrement injuste et brutale qui suscite une opposition massive des Français. Le gouvernement explique vouloir « faire preuve de pédagogie ».

Mais ce faisant il nous prend pour des idiots : nous avons bien compris que cette réforme est mauvaise.

Dans l'entreprise, nous serons touchés dès 2025 par le recul progressif de l'âge légal et, dès 2023, les nouveaux entrants à la RATP seront privés de ce qui reste encore de notre régime spécial et seront affiliés au régime général comme tous les salariés du privé.

Que reste-il à la RATP pour être attractive ? RIEN. »

Benoît BARILLE
UNSA



LE CSE, C'EST QUOI ?

Le Comité Social et Économique, issu de la réforme du Code du travail (ordonnances Macron de 2017), a succédé aux CDEP, CHSCT et DP. Dans des conditions moins favorables aux représentants du personnel, il a repris les prérogatives des trois précédentes instances.

C'est un lieu d'information et de débat sur les politiques de notre département et de l'entreprise. Les avis émis par le CSE restent cependant consultatifs.

Les élus sont des collègues que vous pouvez par conséquent consulter sur les questions d'organisation, de conditions de travail et de sécurité. Ils sont 50 (titulaires et suppléants), mais seuls 25 siègent en séance. C'est le moment central autour duquel l'activité du CSE s'organise. Le bureau administre le CSE et anime le travail collectif, les commissions se réunissent pour étudier les dossiers et préparer la séance.

ENSEMBLE

LE JOURNAL DES ÉLUS
DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE
DE RATP INFRASTRUCTURES
N°31 - FÉVRIER 2023

Directeur de la publication
Éric Turban ;

Comité de rédaction :
Valentin LERENDU,
Céline Cassou, Christian Parot ;

Conception éditoriale
Nicolas Duffour ;

Direction artistique et mise en page
Denis Pichelin ;

Dessins
Tanguy Le Bihan ;

Photos
Tiphaine Lanvin (PhotoSociale)
et les agents eux-mêmes ;

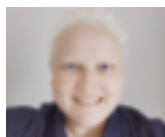
Impression
GRAPHOI2

VOS REPRÉSENTANT·E·S AU CSE RATP INFRASTRUCTURES

LE BUREAU



Éric TURBAN,
secrétaire du CSE
> CGT élu titulaire
(également élu au CSEC)



Céline CASSOU,
secrétaire-adjointe
> CGT élue titulaire



David LECLER,
trésorier
> CGT élu titulaire

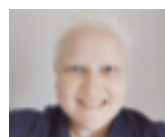


Tarris Lawson ANDET-ASSANA,
trésorier-adjoint
> CGT élu titulaire



Christian PAROT,
secrétaire de la Commission
Santé Sécurité et Conditions
de Travail (CSSCT)
> CGT élu titulaire

LES PRÉSIDENT·E·S DE COMMISSION



Céline CASSOU,
présidente de la commission
Économique
> CGT élue titulaire



Maxime DE AGUIAR,
président de la commission
Nouvelles technologies
> CGT élu titulaire



Pascal LAMBERT,
président de la commission
Formation professionnelle
> CGT élu titulaire
(également élu au CSEC)



Laura RUIZ GONZALEZ,
présidente de la commission
Égalité professionnelle
> CGT élue suppléante

Laura RUIZ GONZALEZ,
référénte harcèlement
moral, sexuel, et
agissements sexistes.
laura.ruiz@ratp.fr

LES AUTRES ÉLU·E·S

TITULAIRES

Halim BENGUEDDOUDJ

UNSA

Benjamin BROUCHET

CGT

Frédéric CAPON

CGT

Wady DEBBABI

FO-SUD

Lætitia DEVRIENDT

UNSA

Claude-Myriame DIOMANDE

CGT

Malvina GAVARD

CFE-CGC

Frédéric GRANDO

CFE-CGC

Carole HENRION

CGT

Abdelhakim KHELLAF

CGT

(également élu au CSEC)

Valentin LERENDU

CGT

François MELO DELGADO

UNSA

Jean-René MORVAN

CGT

Farida OMARI

CFE-CGC

Teddy PELLETIER

FO-SUD

Laurent RENAUDIN

CGT

Sylvain ROUSSEL

Sans étiquette

Angel RUZA

CFE-CGC

SUPPLÉANT·E·S

Mathieu AH-SAM

FO-SUD

Delphine AMIGUET

CFE-CGC

Jamel AMOUNI

FO-SUD

Imed BARKALLAH

CFE-CGC

André BAZIN

CGT

(également élu au CSEC)

Stéphane BONNENFANT

CGT

Sébastien CHARVIER

UNSA

Romain DESTRIEZ

UNSA

Nacim GAID

CGT

Christophe HARDY

CGT

Fabrice KELLER

CGT

Michel LAMBOLEY

CGT

Stéphane LEFIEF

CGT

Didier LEFORESTIER

CFE-CGC

Sébastien LESGENT

CGT

Jean-Claude MARQUES

UNSA

Marc MURATI

CGT

Frédéric PULGAS

CFE-CGC

Nuno RIBEIRO

CGT

Rudy ROMERO

CGT

Tatiana SAINGRAIN

UNSA

Grégoire SANTINI

CGT

Demba SEMEGA

CGT

LES MEMBRES DE LA CSSCT



Christian PAROT,
secrétaire



Jean-René MORVAN,
secrétaire-adjoint

Benjamin BROUCHET,
Frédéric CAPON,
Sylvain ROUSSEL,
Demba SEMEGA